

SOUTIEN AGRICOLE

ACQUISITION D'UNE PRESSE A HUILE VEGETAL PURE

Objet :

Aide à l'achat d'une presse à huile végétale pure (HVP).

Bénéficiaires :

Agriculteur installé à titre principal ayant le siège social de son exploitation et/ou résidant sur le territoire de Val-de-Garonne Agglomération.

Conditions d'éligibilité :

L'exploitant devra s'engager à respecter l'ensemble des réglementations concernant les HVP qu'il s'agisse pour leur production, leur utilisation ou leur vente.

Les investissements éligibles concernent le matériel de presse et de filtration.

Les investissements devront avoir été effectués durant l'année en cours ou devront être effectués dans un délai de 2 ans après validation du dossier.

Modalités d'attribution :

L'aide attribuée par Val-de-Garonne Agglomération est égale à 10 % des investissements HT.

Le montant des dépenses éligibles est plafonné à 15 000 € HT, soit 1 500 € maximum par agriculteur.

L'aide est versée à l'exploitant à la vue des factures des investissements éligibles.

Constitution du dossier :

- ☞ Pour la demande :
 - ✓ La demande écrite adressée au Président de Val-de-Garonne Agglomération
 - ✓ Une attestation d'affiliation à la MSA à titre principal
 - ✓ Un relevé d'identité bancaire du bénéficiaire
 - ✓ Le n° SIRET du bénéficiaire

- ☞ Pour le versement :
 - ✓ Une copie des factures des investissements éligibles